



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 août 2022

### **Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : une forte diminution des prix des produits pétroliers à Mayotte en raison de la baisse des cours du pétrole, de la majoration de l'aide exceptionnelle de l'État et de la baisse de la taxe spéciale de consommation**

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole routier et maritime
- Mélange détaxé
- Pétrole lampant
- Gaz de pétrole liquéfié

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en trois temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales.
- Dans un troisième temps, **la remise forfaitaire de 25 centimes par litre de carburant, financée par l'État**, est appliquée aux prix toutes taxes comprises.

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2022**, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :

Contact presse :  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr  
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

			Evolution par rapport au mois M-1 (cts€/l)
	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum, remise financée par l'État compris	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,78	1,53	-0,36
Gazole( en €/l)	1,61	1,36	-0,26
Pétrole lampant	1,23	Pas concerné	-0,06
Mélange détaxé	1,34	1,09	-0,28
G.O marine	1,31	1,06	-0,18
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	26	Pas concerné	-0,50

## Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

Les prix des produits pétroliers enregistrent une importante baisse pour le mois de septembre 2022 en raison de plusieurs facteurs :

- **La baisse des cours du carburant** : les cotations moyennes des produits pétroliers baissent fortement sur les 15 premiers jours du mois de septembre (- 19,4 % pour l'essence et -9% pour le gazole).
- **La parité euro-dollar** : l'euro s'est légèrement apprécié par rapport au dollar (+0,2 %)
- **L'évolution de la fiscalité indirecte** : Par délibération du 28 juillet 2022, le Conseil départemental de Mayotte à accordé une baisse globale de la taxe spéciale de consommation sur les prix des de l'essence et du gazole routier de **74 €/m3** (pour une durée de trois mois). Par conséquent, la fiscalité sur l'essence enregistre une baisse de **13,5 % par rapport au mois précédent** et celle du gazole enregistre une baisse plus importante (**- 19%**).
- **La prolongation et la majoration de l'aide exceptionnelle financée par l'État** : Par décret du 22 août 2022, l'aide exceptionnelle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, majoré à **25 centimes d'euro par litre jusqu'au 31 octobre 2022**.
- **La baisse des frais de passage en dépôt**

**Incidence de ces évolutions sur le prix à la pompe de l'essence et du gazole pour le mois de septembre 2022**

Contact presse :  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr  
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	Baisse liée au cours mondiaux/à l'évolution de la parité euro-dollar/ l'évolution des frais de passage en dépôt	Baisse liée à la diminution de la taxe de consommation par le Conseil départemental de Mayotte	Baisse liée à l'aide exceptionnelle financée par l'État	Total de baisses en septembre
Essence	18,4 centimes	7,4 centimes	25 centimes	58 centimes
Gazole	8,6 centimes	7,4 centimes	25 centimes	41 centimes

Par ailleurs, le prix de la bouteille de gaz de 12 kg baisse également de 1 euro et s'établit à 26 euros.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976